

Domaine d'application

Pour quel objectif visé ?



Mise en sécurité des occupants

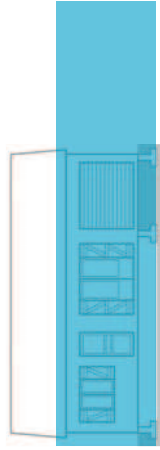


Réduction du délai de retour à la normale



Réduction des dommages

Pour quel aléa ?



La mesure est pertinente pour toute hauteur d'eau.

Situation(s) de travaux possibles

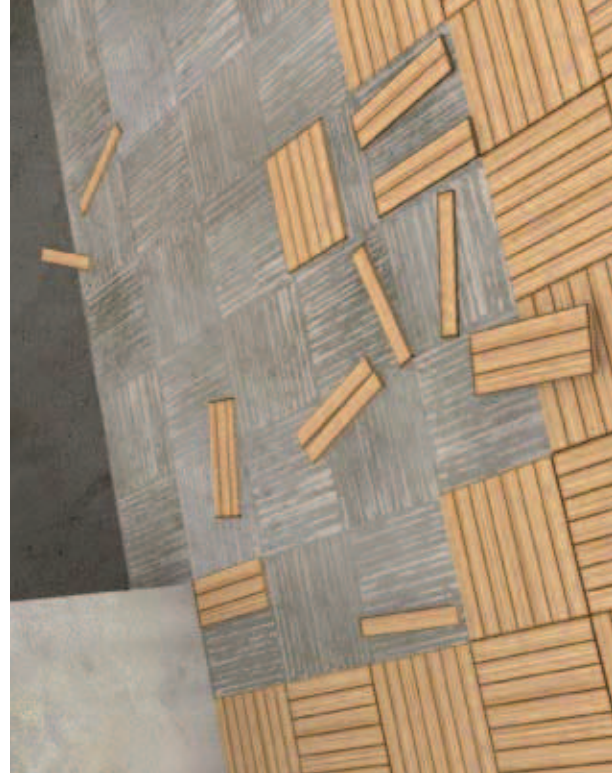
| | |
|--|---|
| prévention spécifique au risque d'inondation | |
| remise en état post-sinistre | ✓ |
| amélioration thermique | |
| réhabilitation structurelle | |
| remise aux normes | |
| entretien courant | ✓ |

Pour quel corps d'état ?



MINISTÈRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
 MINISTÈRE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Quel est l'objectif des travaux?



Décollement généralisé d'un parquet mosaïque collé sur béton.

Les revêtements de sol ont une fonction décorative et sont très sollicités par les déplacements des personnes et des objets. Il en existe une très grande variété intégrant des produits minéraux (carrelages, pierres), organiques (bois), synthétiques (peinture, revêtements plastiques ou textiles). Leur mode d'application ou de fixation au plancher dépend de leur nature : scellement, collage, clouage sur une ossature, application directe en couche mince d'une peinture.

Le revêtement de sol peut présenter un mode de dégradation qui lui est propre lorsqu'il est en contact avec l'eau de l'inondation : décollement, gonflement ... Ce mode de dégradation est généralement la principale cause de dommage, mais le support (plancher, dallage) peut être lui-même affecté par l'inondation : effondrement, déformation, fissuration.

La mesure concerne le choix du revêtement de sol peu affecté par l'eau (au niveau du matériau lui-même ou bien de son mode de fixation) et doit prendre en considération :

- ▶ Le comportement du matériau vis à vis d'un contact prolongé avec l'eau.
 - ▶ Son coût.
 - ▶ Sa facilité de remplacement.
- Elle contribue à la réduction des dommages et du délai de retour à la normale.

En quoi consistent les travaux?

Le support peut être un dallage ou un plancher (support plan).

Les revêtements de sol relèvent de plusieurs catégories pour ce qui est de leurs comportements lors d'inondation :

- ▶ Revêtements relativement peu onéreux mais qui doivent systématiquement être remplacés après inondation : moquettes et parquets flottants d'entrée de gamme par exemple.
- ▶ Revêtements nécessitant un investissement initial plus important mais se comportant a priori mieux lors d'une inondation et par ailleurs assez aisés à nettoyer : carrelage par exemple.
- ▶ Revêtement dont le mode de fixation est sensible à l'eau bien que le matériau lui-même soit peu dégradé : sols souples, parquets collés.
- ▶ Revêtement dont le mode de fixation peut être moyennement sensible mais dont le matériau peut être affecté : parquet traditionnel par exemple.

Privilégier les plinthes peu sensibles à l'eau

Les plinthes en PVC ou céramiques sont peu sensibles à l'eau. Cette option permet ainsi de limiter les conséquences de l'inondation sous réserve que la fixation des plinthes garantisse leur maintien pendant et après leur immersion.

Ces éléments sont donnés à titre informatif sachant que la sollicitation inondation ne fait pas partie de la palette d'essais des matériaux et procédés visés.

